

R. 12 Jan.



Paris le 10: Decemb. 1670

6 a

Je vous ay appris avant l'arrivée du courrier
celle de S. A. S. à Londres par des aduis que M.
de Godolfin en avoit receus par une voye
entraye. Vous y avez sans doute receu
ma lettre de l'ord.^e dernier. après le despart
duquel Don Diego de la Torre le veuve
d'Etat me fit sçavoir que la Reyne m'avoit
donné pour Commis. M.^r le Marquis
de la Fuente que vous avez connu ambas-
sadeur en France, et qui elle m'avoit
remis ^{aussy} à luy, au regard de l'affaire ^{particuliere} de Mad.
d'Isenguien. Je pense vous avoir marqué
que pressentant que la consulte du conseil
d'Etat seroit contraire à cette demande
j'engageay M.^r de Godolfin à paroitre ^{par écrit}, et
cette intervention, ne pouvant pas sçavoir
d'abord, un ordre de S. M.^e contraire à lad.
consulte, à fait du moins prendre à S. M.^e

Le voyage d'inspiration. et suivant que
Monsieur le Marquis de la Fuente nous en-
parle à Monsieur de Godolfin et à moy, il est
à croire que S. A. S. obtiendra un nouvel
ordre de force et de solidité. il ne se
peut pas dire avec combien de zèle et de
vigilance ledit. de Godolfin a fait valoir le
nom et l'intercession de Roy son maître
par les intercesseurs de S. A. et si M^r. de Beauvilliers
appuyé aussi puissamment ma sollici-
tation. je m'assure que S. A. aura conten-
tément en moins de temps que ces Messieurs
icy n'auroient désiré. je tiens à ce de près
Monsieur le Marquis de la Fuente, et il est possible
que la semaine prochaine nous eussions
en matière après qu'on m'aura satisfait
sur le préliminaire de Madrid. d'aujourd'hui
j'ay dressé un nouveau mémorial par

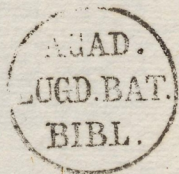
cella duquel vous voudrez copie ay-
jointe, humbles Minimes et sur tout Monsieur
le Comte de Penaranda se deffendent sur
sur ce qu'ils disent que S. M. ne peut par
arrest legitime mener le Cours de la Justice
ord. mais le Comte ^{de} homaigne que
la Reyne deffendra en cela a la ruyne
d'Esp. et a la priee de S. M. B.

Touchant l'affaire honorable M^r. le Marq.
de la Fuente on doit minimiser la
saine des propositions, sur des moyens p^r.
le payement, mais ie luy ay homaigne
qu'il falloit auant cela si qu'on la deffend
et on par ou il est absolument necess^{aire}.
de commencer. enfin Monsieur le
Comte du dehors sont comme
quoy que celle du dedans soit tres mauvaise
l'Espaigne n'ayant jamais de plus

Espruicé d'argent, mais comme S. A. -
peut beaucoup auprès des Seuls puissans
en qui cette Couronne espere. Il m'a écrit
que cette Monarchie estant pressée sur
quelque effort pour sa satisfaction.

J'attens Monsieur de Souming avec une
extrême impatience, apprenant qu'il est
très affectonné aux intérêts de S. A. et résolu
de bien appuyer ses préhensions.

Señora



Don Sebastian de Chier, e Embiado del Principe
de Orange Dice que haviendo representado, a V. Mag.
que la Condesa de Senquien haze todo el fuerco
para seguir la via executiva, contra los bienes, de
S. Espo. que se le esta deviendo y suplicado fuesse,
V. Mag. servida de mandar sobre seiese en las Ohas.
de diligencias hasta que S. Ho Principe (de lo que esta Corona
le debe) huviere cancelado para satisfacerla, fue
V. Mag. servida de resolver, acudiese, El Supp.^{te} al
Marques de la Fuente como Comissario que se ha sido
nombrodo para S. ex. pediente de sus pretensiones, y para
que V. Mag. concisca no ser fuera de razon lo que en
particular se suplica, se haze, e recuerdo de las ordenes
que El Rey (que Dios ayude) se sirvio de dar para
este mismo efecto segun lo reca la carta, de S. Mag. a los
Estados Generales de 28 de Julio de 1663 otra
al Marques de Castel Rodrigo de 6 de Noviembre
de 1664 y una del duque de Medina de Sas Torres
escrita a Don Estevan de Gamarra, de orden de su Mag.
en 2 de febrero de 1664 en cuya consideracion es hera
El Supp.^{te} que V. Mag. se sirviera de conceder la misma
Merced, que agora pretende.



*Copie de
Memorial.*